

*Organisation du gouvernement—Loi*

Sur la côte ouest, le développement de la pêche est assez avancé et répond à des modèles bien établis. Par contre, sur la côte est, des changements sont nécessaires. Si on ne procède pas avec prudence, ces modifications pourraient faire disparaître certains modes de vie qui existent depuis plusieurs siècles, et entraîner avec elles des ruptures profondes.

Depuis ces dernières années, on assiste à des changements à Terre-Neuve. A mon avis, les syndicats des pêcheurs ont eu un rôle déterminant. Le ministère fédéral des pêches a dû admettre que l'exploitation des pêches devait se faire en tenant compte des besoins des collectivités qui en dépendent. Les conservateurs ne semblent pas très sensibles aux besoins des pêcheurs des localités rurales. Ils préféreraient répondre à ceux des grosses conserveries de poisson.

● (1620)

Il est nécessaire de développer la pêche d'une façon qui soit compatible avec le mode de vie traditionnel des gens. Les changements ne doivent pas être trop rapides. Il faut bien se dire que la plupart des pêcheurs de la côte est sont des pêcheurs à temps partiel. Ils tirent une partie de leur revenu, sans doute la majeure partie, de la pêche pendant l'été, mais l'hiver ils coupent du bois ou se livrent à d'autres activités à temps partiel. Il y a peu de pêcheurs à plein temps à Terre-Neuve, aussi faut-il en tenir compte.

Si le ministère ne s'intéresse qu'aux pêcheurs à plein temps, cela aura de graves conséquences sociales, surtout pour les jeunes sur le point de se lancer dans la pêche. Selon la tradition, les pêcheurs apprennent le métier à leurs fils. De nombreux pêcheurs à temps partiel de ma circonscription ont du mal à persuader leurs fils de suivre leurs traces. J'espère que le ministère prendra conscience du problème et qu'il proposera des mesures pour indemniser les pêcheurs lorsqu'ils traversent des moments difficiles.

Ces dernières années, les dispositions concernant l'octroi de permis ont bousculé les traditions ancrées dans l'industrie de la pêche. Nous savons qu'il est nécessaire d'instaurer une politique cohérente pour développer la pêche, mais même s'il pourrait être souhaitable à long terme de limiter le nombre de pêcheurs en réservant la pêche à une petite élite, on causerait beaucoup de chômage et de difficultés parmi les pêcheurs des localités côtières. La politique générale à l'égard de la pêche doit absolument tenir compte de ces réalités, et je suis certain que le nouveau ministère ne l'oubliera pas.

Le blocage des permis ces dernières années a causé des difficultés aux pêcheurs, et je reconnais qu'elle sont inévitables, mais il faut les limiter dans la mesure du possible. Certains permis sont bloqués depuis un certain temps—je pense surtout à ceux qu'il faut obtenir pour la pêche au homard et certaines espèces de poissons de fond. Les pêcheurs à temps partiel, qui représentent la majorité des pêcheurs dans la région de l'Atlantique, ont été durement touchés; ceux qui venaient de se lancer dans le métier l'ont été également, et l'avenir des jeunes est incertain. Doivent-ils rester sur place dans l'espoir de trouver de l'embauche dans le secteur de la pêche ou doivent-ils partir chercher du travail en Alberta ou à Toronto?

Ce sont là des questions graves auxquelles il nous faut répondre; j'espère que le ministre les étudiera très attentivement.

Le nouveau ministère pourrait, grâce à sa politique d'autorisation, jouer un rôle décisif eu égard aux conditions locales le long de la côte est. Il pourrait aussi aider grandement à déterminer l'importance des stocks de poisson. Il est en effet nécessaire de savoir maintenir l'équilibre entre le coût social que doivent assumer les collectivités et les avantages de la protection des espèces. En faisant varier le nombre de pêcheurs, on pourrait en effet changer le rythme de repeuplement des réserves de poisson; si on cessait de pêcher pendant une année, les bancs de poisson auraient certainement le temps de se repeupler mais qu'adviendrait-il des milliers de pêcheurs? Il me semble que si nous prévoyons de continger les prises, il nous faut chercher à rétablir l'équilibre d'une façon ou d'une autre compte tenu des besoins des collectivités rurales.

Je voudrais dire quelques mots de la chasse au phoque et situer cette question dans le contexte de la pêche en général. Quels effets les troupeaux de phoques ont-ils sur les stocks de poisson? Selon les estimations, les troupeaux de la côte est compteraient environ 1.3 million de phoques. Chaque phoque consommerait en moyenne 15 livres de poisson par jour. Selon mes calculs, les troupeaux de la côte est consomment environ 3.2 millions de tonnes métriques de poisson par année. Je suis allé aux renseignements et j'ai appris que les pêcheurs de la côte est avaient pris en tout l'année dernière moins d'un million de tonnes métriques de poisson, ce qui veut dire que les phoques consomment actuellement trois fois plus de poisson que les pêcheurs canadiens n'en prennent au large de la côte est.

Les chiffres que j'ai fournis ne sont évidemment qu'approximatifs, car on ne saurait déterminer exactement combien de poisson les phoques consomment. Cependant, ces données sont très utiles au regard du débat idiot qui s'élève chaque année, d'autant plus que le ministre semble avoir baissé pavillon devant les protestataires. Le nombre de phoques qui seront tués cette année est tel qu'il permettra une légère augmentation des troupeaux de phoques, augmentation qui mettra encore davantage en péril nos stocks de poisson. Par ailleurs, relativement à la controverse qui naît sans cesse, le ministère devra envisager sérieusement qui, des phoques ou des pêcheurs, s'approprient les prises de poisson de la côte est. Si les troupeaux de phoques augmentent, comme le désirent les protestataires, de nombreux pêcheurs seront incapables de subvenir à leurs besoins, car il n'y aura plus de poisson. Le ministre devra faire preuve de prudence en prenant cette décision. J'espère que le ministre étudiera la question. Il a obtenu de bons résultats jusqu'ici et j'espère qu'il continuera dans cette voie.

Je passe maintenant à la partie II du projet de loi. Aux termes de ces dispositions, on modifiera le nom du Conseil de recherches sur les pêcheries qui deviendra le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans. Je passerai sous silence le travail accompli par le Conseil jusqu'ici, mais, à mon avis, le nouveau projet de loi qui porte sur la réorganisation comporte une grave lacune. En établissant le Conseil, on oublie entièrement d'y inclure des pêcheurs ou des représentants de leurs organismes. L'article 4 dans la partie II du bill C-35 est ainsi conçu:

4. (1) Le Conseil se compose d'un président et d'au plus vingt-quatre autres membres.

(2) La majorité des membres du Conseil doivent être des scientifiques.